

# Evolutions au 1er Janvier 2016

## Revalorisation du SMIC

- Valeur du SMIC horaire : **9,67 euros**
- Minimum Garanti : **3,52 euros**

## Plafond de Sécurité Sociale

Plafond mensuel 2016 : **3 218 euros**

## Forfait social

Evolution du taux forfait social à **16%** pour les versements des sommes issues de l'intéressement et de la participation ainsi que pour les contributions des entreprises vers un PERCO sous certaines conditions.

## Cotisation Maladie

	Part Patronale	Part Ouvrière
Salaire total	12,84%	0,75%

## Cotisations Vieillesse

	Part Patronale	Part Ouvrière
Salaire plafonné	8,55%	6,90%
Salaire total	1,85%	0,35%

## Cotisation AGS (Assurance Garantie des salaires)

A compter du 1er Janvier 2016, le taux est modifié à **0,25%**

## Cotisation CFS pour les Paysagistes

A compter du 1er Janvier 2016, la condition d'ancienneté est supprimée. Les salariés seront affiliés dès l'embauche.

	Part Patronale	Part Ouvrière
CFS	23,29 euros	23,29 euros

## Cotisation CFS Mutualia (Complémentaire Frais de Soins)

A compter du 1er Janvier 2016, la condition d'ancienneté est modifiée à **3 mois** pour les accords CFS relevant de Mutualia.

	Charente Maritime	Charente
Part patronale	18,33 euros	17,00 euros
Part salariale	18,33 euros	17,00 euros

## Echéances 2016

Dates limites	1T2016	2T2016	3T2016	4T2016
Retour Déclarations de salaires	11/04/2016	11/07/2016	10/10/2016	10/01/2017
Paiement des cotisations	17/05/2016	16/08/2016	15/11/2016	15/02/2017

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que l'ensemble de vos déclarations sociales sur notre site, [www.msadescharentes.fr](http://www.msadescharentes.fr), en vous inscrivant aux services sécurisés.**